

FICHE SECURITE

TORK PREMIUM AEROSOL DESODORISANT CITRON

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Tork Premium – Aérosol désodorisant citron
Référence	23 60 50
Type de produit	Aérosol doseur parfumé, en spray, pour utilisation en diffuseur automatique breveté
Fournisseur	SCA Hygiene Products
Fabricant	Technical Concepts International Ltd. The Neutrallé Centre Pin Green Business Park Eastman Way, Stevenage, Herts, SG1 4UH Angleterre
Information diffusée par	Le Département Environnement

2. COMPOSITION / CLASSIFICATION

a) Description

Mélange de solvants organiques, de parfum et de propane / iso-butane (propulseur)

b) Composants dangereux

<i>Désignation</i>	<i>N° CAS</i>	<i>N° EC</i>	<i>Symbole</i>	<i>R</i>	<i>%</i>
Propan-2-ol	67-63-0	200-661-7	Xi, F	11, 36, 67	5 à 10
Citronello 1	106-22-9	203-375-0	Xi, N	38, 43, 51, 53	< 1

Tx = Très toxique, T = toxique, C = Corrosif, Xn = Nocif, Xi = Irritant, E = Explosif,
O = Oxydant, F+ = Extrêmement inflammable, F = hautement inflammable,
N = Dangereux pour l'environnement

3. RISQUES

F+ Extrêmement inflammable

4. MESURES DE PREMIERE URGENCE

Inhalation	Non applicable pour les produits manufacturés
Contact avec la peau	Non applicable pour les produits manufacturés
Contact avec les yeux	Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Non applicable pour les produits manufacturés

5. MESURES À APPLIQUER EN CAS D'INCENDIE

Produite d'extinction approprié : CO₂, poudre ou mousse résistantes aux alcools

Produits d'extinction inappropriés : lance à eau

6. DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Ne nécessite pas de précautions particulières en cas de déversement accidentel.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Ne pas exposer à une source d'inflammation

Ne pas fumer

Récipient sous pression. Ne pas exposer directement au soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Ne pas ouvrir de force ni jeter au feu, même lorsque le flacon est vide.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Maintenir à l'abri de la chaleur.

Respecter les règlements officiels concernant le stockage d'éléments contenant des récipients sous pression.

Ne pas stocker avec des acides forts ni de forts agents oxydants.

Maintenir à l'abri du soleil et de la chaleur.

8. PROTECTION INDIVIDUELLE / CONTRÔLES D'EXPOSITION

Protection respiratoire :	non applicable pour les produits manufacturés
Protection de la peau / des mains :	superflue pour une utilisation normale
Protection des yeux :	superflue pour une utilisation normale

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	aérosol
Couleur	dépend des caractéristiques du produit
Odeur	parfumée
Auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Risque d'explosion	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges explosifs air / vapeur est possible
Solubilité	Partiellement miscible

Valeurs limites pour une explosion

Inférieure	1,8 % en volume
Supérieure	19 % en volume
Pression de vapeur	4,0 bar +/- 0,5 à 20 °C
Densité	0,619 – 0,645 g / cm ³ à 20 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Pas de décomposition si les instructions d'utilisation sont respectées
Conditions à éviter	Pas de réaction dangereuse connue
Matériau à éviter	Tout agent fortement oxydant
Résidus de décomposition	en cas d'incendie, présence éventuelle de monoxyde de carbone CO

11. DONNEES TOXICOLOGIQUES

Contact avec la peau : un contact continu pendant une période prolongée peut causer des irritations. Contient plus de 1 % d'un ingrédient classé comme agent sensibilisateur de la peau.

Contact avec les yeux : possibilité d'irritation

12. ENVIRONNEMENT

Non applicable pour les produits manufacturés

13. EVACUATION

L'élimination doit être effectuée dans le respect des législations locales

14. TRANSPORT

Transport terrestre ADR / RID et GGVS / GGVE (transfrontalier / intérieur)

Catégorie ADR / RID	2,1
Numéro ONU	1950
Désignation technique	Aérosols
Étiquette	En forme de diamant, encadrée
Remarques	AEROSOLS ONU 1950. Devrait être placé sur l'étiquette en forme de diamant. S'applique uniquement à des « quantités limitées » UN 1950 requis selon les réglementations ADR AEROSOLS requis selon les réglementations IMDG

Transport par mer IMDG / GGV maritime

Catégorie mer IMDG / GGV	2,1
Numéro ONU	1950
Numéro EMS	2-13
Polluant maritime	non
Désignation technique	Aérosols
Remarques	« Quantité limitée »

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Catégorie ICAO / IATA	2,1
Numéro ONU / ID	1950
Désignation technique	Aérosols, inflammables
Remarques	« Quantité limitée »

15. REGLEMENTATION

Désignation	Le produit a été étiqueté conformément aux directives CE / réglementations nationales pertinentes
Code et désignation danger	F+ Extrêmement inflammable
Phrase de risque	12 Extrêmement inflammable
Phrases sécurité	2 Maintenir hors de portée des enfants 16 Ne pas exposer à une source d'inflammation – ne pas fumer 23 Ne pas inhaler le spray 51 Utiliser dans des zones bien aérées uniquement
Désignation particulière	Récipient sous pression : maintenir à l'abri du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer, ne pas brûler, même si le flacon est vide. Ne pas pulvériser vers une flamme non protégée ou un corps incandescent.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R utilisées dans ce document

R11	Hautement inflammable
R12	Extrêmement inflammable
R36	Irritant pour les yeux. Non applicable pour les produits manufacturés.
R38	Irritant pour la peau. Non applicable pour les produits manufacturés.
R43	Peut provoquer une sensibilisation par contact de la peau
R51 / 53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Non applicable pour les produits manufacturés.
R67	Les vapeurs peuvent provoquer des somnolences et des vertiges. Non applicable pour les produits manufacturés.